



BARÈMES D'HONORAIRES TRANSACTION (HONORAIRES MAXIMUM À CHARGE VENDEUR)

MONTANTS DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC
ESTIMATIONS	OFFERTES*
DE 0,01 € À 50 000 €	3500 €
DE 50 001 € À 200 000 €	8%
DE 200 001 € À 350 000 €	7%
DE 350 001 € À 500 000 €	6%
AU-DELÀ DE 500 001 €	5%

*SAUF ESTIMATIONS DANS LE CADRE D'UNE DONATION OU D'UNE SUCCESSION, SANS PROJET DE VENTE, FACTURÉES 80,00 € HT, SOIT 96,00 € TTC.

EN CAS D'INTER CABINET, LES HONORAIRES DU MANDAT D'ORIGINE SERONT APPLIQUÉS. EN CAS D'HONORAIRES CHARGE ACQUÉREUR, LE BARÈME CI-DESSUS (CHARGE VENDEUR) SERA APPLIQUÉ.

BARÈMES D'HONORAIRES LOCATION

LES HONORAIRES MAXIMUM COMPRENNENT LES FRAIS DE PUBLICITÉ, LES VISITES, LA CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET BAILLEUR, LA RÉDACTION DU BAIL, L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

	ZONE TENDUE	ZONE NON-TENDUE
HONORAIRES CHARGE BAILLEUR	13€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	11€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE
HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE	13€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE	11€TTC/M2, DONT 3€TTC/M2 POUR L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE
FRAIS D'ENTREMISE	50,00€ À LA CHARGE DU BAILLEUR	

LES HONORAIRES SERONT APPLIQUÉES DANS LA LIMITE DE 16% TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES (À PARTAGER ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE)

TAUX DE TVA APPLIQUÉ DE 20%
HONORAIRES AU 11/05/2023